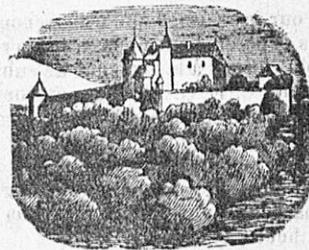




LA GRUYÈRE



ABONNEMENTS
 Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
 » . . . 6 mois » 2.50
 Etranger. 1 an » 9.—
 » . . . 6 mois » 5.—
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5³⁷ 8⁵⁵ 10⁰⁵ 2⁴² 5⁰⁰ 9⁰⁰ — BULLE, arr. 7⁴⁰ 9⁰⁷ 12¹⁰ 4³⁰ 8³⁵ 10⁴⁰

ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c.; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, 84, rue de Bouleyres (Cercle catholique 1^{er} étage)

BULLE, le 29 avril 1910.

Bulle - Broc.

La Liberté s'efforce d'égarer l'opinion publique au sujet du Bulle-Broc et de l'attitude de la commune de Bulle dans cette question et celle connexe des C. E. G. Elle représente les créateurs des C. E. G. comme des gens à vues élevées et presque comme des administrateurs éclairés (!!!) tandis que les libéraux de Bulle sont des êtres égoïstes et bornés. La preuve en est que ces derniers n'ont rien payé pour les études du V.-B.-T. ! Voilà qui est plaisant ! Or la vérité est que les libéraux n'auraient su à quel titre participer à ces frais. Exclue des comités préparatoires de chemins de fer d'abord et des conseils ensuite par les tout-puissants meneurs gouvernementaux intéressés pour de multiples motifs à être seuls, ils n'ont jamais eu l'occasion de refuser leur concours moral et financier.

La Liberté assure aussi que si les travaux en gare de Bulle ont coûté 300 000 fr., c'est grâce aux libéraux. Or rien n'est plus faux. Il y avait un moyen bien simple d'économiser une bonne partie de cette somme : il suffisait d'obéir aux ordres du Conseil fédéral, en acceptant la gare commune et de ne pas construire ce monumental quai de l'Ecu qui est bien la chose la plus inutile en elle-même et la plus nuisible au développement du quartier du midi.

Quant au Bulle-Broc, soit dans la séance de préconsultation entre communes, soit au Conseil général de Bulle, le Conseil communal de cette ville s'est placé sur le terrain strictement administratif. Il a soutenu invariablement le même point de vue, en dehors de toute préoccupation politique. Il a envisagé non seulement le cas présent, qui est en somme d'une importance réduite, mais surtout la question de principe et le danger qu'il y aurait pour les communes à accepter, une première fois, le projet de subventionnement tel qu'il est présenté par les C. E. G.

Il a eu l'occasion de fournir des explications, dans ce sens, au Conseil d'Etat qui les lui demandait. Comme nous sommes à la veille de la session du Grand Conseil où la question du Bulle-Broc sera débattue, il a paru

utile au Conseil communal de Bulle de publier cette réponse. La voici telle qu'elle nous est transmise :

Bulle, le 21 avril 1910.

A la Direction des Travaux Publics du canton de Fribourg.

Monsieur le Directeur,

Par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser le 26 mars 1910, vous nous demandez si nous estimons que la Commune de Bulle est intéressée dans la construction de la ligne Bulle-Broc, et, dans le cas affirmatif, si nous estimons équitable le chiffre de la subvention qui nous a été demandée par la Compagnie des C. E. G.

A la première question, nous ne ferions aucune difficulté de répondre affirmativement si la ligne Bulle-Broc devait être construite par une compagnie constituée *ad hoc*; la Commune de Bulle a certainement un intérêt à être reliée à Broc par une voie ferrée. Mais la question se présente sous un tout autre aspect dans le cas actuel où la ligne doit être construite par la Compagnie des C. E. G. Avant de vous exposer nos objections, permettez nous de relever une question de forme qui n'est pas sans importance.

D'après l'art. 3 de la loi du 11 mai 1904, les communes intéressées sont obligées de participer financièrement dans la même mesure que l'Etat aux entreprises ferrugineuses que celui-ci déclare d'utilité publique et qu'il favorise de sa subvention. C'est cette disposition, sans doute, qui doit être appliquée au Bulle-Broc. Or, si tel est le cas, il nous importerait au plus haut point de savoir si le Conseil d'Etat estime que la construction de cette ligne doit être exécutée par la Compagnie indiquée et s'il a l'intention de proposer au Grand Conseil de déclarer cette construction d'utilité publique et de la subventionner de la somme indiquée par les C. E. G. La demande que vous avez bien voulu nous adresser présuppose qu'il en est ainsi; mais, jusqu'à présent, nous n'avons été nantis que de la demande privée des C. E. G., et votre lettre ne nous permet que de supposer indirectement l'attitude des autorités cantonales. Nous sommes quelque peu surpris qu'on nous demande d'indiquer le chiffre de notre participation avant d'être éclaircis sur ces points essentiels.

Néanmoins, pour ne rien négliger, nous vous ferons connaître dès maintenant notre manière de voir sur le fond de la question.

Si le chemin de fer Bulle-Broc doit être construit, il ne doit pas l'être pour le compte de la compagnie des C. E. G. Cela aurait les conséquences les plus désastreuses pour la contrée et spécialement pour la Commune de Bulle.

Comme vous le savez, la situation des C. E. G. est loin d'être brillante. En plus d'un capital-actions de 3 192 000 fr., les C. E. G. sont, en outre, pourvus d'une dette flottante de fr. 6.026.904. — Or, les recettes n'arrivent à renter qu'une infime partie de cette dette, à peine un cinquième. De renter le capital-actions, il n'en est pas et il n'en sera jamais question.

Contre la monnaie de sa subvention, la Commune de Bulle recevrait des actions des C. E. G., pour le même montant nominal, supposons-nous. Or, ce ne serait pas seulement une valeur illusoire vu la situation obérée des C. E. G.; mais, ce ne serait pas conforme à la loi. La loi veut évidemment assurer aux communes subventionnées des actions qui représentent, approximativement, une part correspondante à la valeur de la ligne subventionnée. Ici, Bulle ne recevrait qu'un papier pour ainsi dire sans valeur. Sa subvention ne servirait qu'à faire remonter imperceptiblement la valeur des autres actions. Mais, est-il juste que les communes qui subventionnent le tronçon Bulle-Broc soient placées sur la même ligne que les actionnaires actuels dont les actions ne valent presque rien et qui peuvent les avoir acquises à un prix dérisoire ?

Abstraction faite de la contre-valeur de la subvention et à supposer même qu'on puisse imposer aux communes des subventions à fonds perdus, ces subventions risquent d'être inutiles; toute l'entreprise menace de sombrer si elle est confiée à une société incapable de faire face à ses engagements. Une ligne construite et exploitée par une société à bout de ressources ne peut pas prospérer; si cette ligne réalise des bénéfices, ils ne peuvent pas servir à alimenter le fonds de renouvellement, à faire les dépenses d'entretien nécessaires, à créer un fonds de réserve; les bénéfices s'engouffrent dans le déficit de l'entreprise commune. Quoique suffisamment dotée, cette ligne nouvelle sera dans l'embarras financier dès le commencement. Mais, il y a plus : la compagnie des C. E. G., il ne faut pas se le dissimuler, peut tomber en faillite à brève échéance; et sa faillite entraînera celle de la ligne Bulle-Broc. Dans ce cas, le sort de la ligne Bulle-Broc est tout à fait incertain. Rien ne garantit que l'exploitation puisse être continuée sur la base de la même concession; un concessionnaire inconnu l'exploitera ensuite avec des obligations entièrement nouvelles, probablement dérivées.

Il est fort possible que l'Etat ou les communes devront, pour assurer l'exploitation de la ligne Bulle-Broc, la reprendre dans la masse en faillite, c'est-à-dire faire un nouveau sacrifice pour une ligne construite entièrement

de leurs deniers. Le résultat, qu'il est facile de prévoir déjà maintenant, sera encore contraire à la loi, puisqu'il reviendrait à faire payer deux fois la subvention. Les autorités pouvant le prévoir ont le devoir d'éviter ce résultat.

Tout ceci nous paraît démontrer à l'évidence qu'il est contraire aux règles les plus élémentaires d'une bonne administration de river une entreprise qui doit vivre à une autre condamnée à la mort. La loi oblige les communes à subventionner une entreprise d'utilité générale, mais elle ne les oblige pas à remettre à flot une entreprise qui sombre.

La Commune de Bulle et plusieurs autres ont déjà versé, et on peut dire perdu, des subventions considérables aux C. E. G. Notre commune, vous le savez, y est intéressée pour fr. 200 mille. Ces actions que possède la Ville de Bulle figurent actuellement à son actif par fr. 100,000. — Et, si on amortissait cette somme qui, en réalité est une non-valeur, notre fortune communale ne serait plus que de fr. 450,000. —

Dans ces conditions, l'Etat, autorité de surveillance des communes et gardien de leurs intérêts, songe-t-il vraiment à nous lancer dans cette entreprise? Nous ne pouvons le croire. C'est pourquoi, nous nous permettons de prier encore une fois l'autorité cantonale de nous renseigner sur ses intentions à l'endroit de la demande de subvention des C. E. G.

Enfin, le montant que les C. E. G. veulent mettre à la charge de l'Etat et des communes intéressées nous paraît dépasser la mesure de la loi. La loi parle de « subvention » et le plan de répartition des C. E. G. répartit naïvement tous les frais de construction entre l'Etat et les communes. Est-ce là ce qui s'appelle subventionner? et l'intention de la loi était-elle de permettre à une société privée, qui n'en trouve pas les moyens parce que son crédit est ruiné, de se faire fournir les fonds par les caisses publiques? Si l'Etat et les communes veulent prendre à leur charge la construction d'une ligne jugée d'utilité publique, est-il conciliable avec l'intérêt public, qu'après en avoir assumé toutes les charges, ils en abandonnent l'exécution à une société privée et à une société qui ne présente aucune garantie financière? La première préoccupation de l'autorité est de veiller au bon emploi et à la sûreté des deniers publics et, ici, il n'y a de sûr que la perte de tout ce qui est versé dans l'entreprise des C. E. G. Leur situation financière contrainte, c'est vrai, l'Etat à leur procurer tout le capital de construction, s'il veut permettre aux C. E. G. de construire le Bulle-Broc; mais cela ne prouve que plus clairement qu'il ne faut pas le faire construire par cette compagnie.

ou du cœur.

mieux, tous les jours, que
tes les jouissances du café,
é, car il ne contient pas de

n aliment par lui-même et
e café, sans aucune autre

avantage et est consommé
s. N'est véritable que dans
rait et la griffe de l'abbé

707

, à Bulle

re.
ausanne, 59.

S
mpte d'épargne en à terme
1/2 % sans commission;
E. Fourniture de chèques

maine.

ès-midi, M. Jean Girard, à
es, la propriété qu'il possède
moderne et neuve, quatre
in en un seul mas atte-
ntarissable.
à 10 minutes de la gare et de

pour conditions en l'étude du

Ch. BOSSON, notaire.

A louer

mai un appartement de 4
cuisines.
à Auguste Blanc, La Tou-

partements

ez M. Nicolas Morand, rue
Bulle.

endre ou acheter
APIDEMENT

nes, Terrains, Immeubles, Vil-
otels, Fabriques, Fonds de
orce, Associations, Commandi-
Prêts Hypothécaires, etc.,
au

dit Immobilier

s, rue Dancet, Genève

visite sur place GRATUITE.
on de confiance, Discretion,
ions très étendues en Suisse &
er. Solution rapide.

Comme

puratif

ixigez la Véritable
pareille Model

r remède contre Boutons, Dar-
issement du sang, Rougeurs,
x, Scrofules, Démangeaisons,
matismes, Maux d'estomac, Hé-
Affections nerveuses, etc. — La
Model soulage les souffrances
au moment des époques et se
contre toutes les irrégularités.
attestations reconnaissantes.
rendre. — 1 flacon fr. 3.50,
5.—, 1 bout. (une cure complète)

général et d'expédition :
cie centrale, rue du Mont-
ève.

ulle : Pharmacie Gavin.
ron : Martinet, pharmacien.

Pour les raisons que nous venons de vous exposer, nous opposerons le refus le plus formel à la demande de subvention des C. E. G. et nous userons de tous les moyens que la loi nous accorde pour défendre notre droit.

Nous ne croyons pas dans ces circonstances devoir nous prononcer sur la part de subvention qui nous est attribuée par les C. E. G.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération très distinguée.

Au nom du Conseil communal :
Le Secrétaire, Le Syndic,
JOS. SANSONNENS. F. GLASSON.

Les élections françaises.

La France entière, dimanche, a émis un vote de confiance à M. Briand, le distingué président du ministère. Les ministres eux-mêmes sont brillamment sortis de la rude épreuve des élections législatives et la Chambre conserve son bloc, c'est-à-dire une forte majorité de radicaux et radicaux-socialistes.

Ceci prouve une chose : c'est que le régime instauré par Clémenceau et son successeur, leur politique, leurs actes sont aujourd'hui pleinement approuvés par le peuple français.

Ce fait est d'autant plus significatif que les élections législatives se sont faites en toute honnêteté politique, c'est-à-dire que l'administration a été comme absente. Par ordre de M. Briand, elle s'est désintéressée de la lutte. Le chef du gouvernement avait ordonné aux préfets, à tous les fonctionnaires, grands et petits, de respecter l'électeur dans ses opinions et dans son vote, de ne pas l'influencer, ni surtout de l'intimider. M. Briand entendait ainsi connaître la pensée intime de la France ; il a voulu constater si son œuvre et son programme pouvaient assurer la prospérité du pays dans le travail et la paix.

Le peuple français lui a donné raison. Il a jugé M. Briand capable de lui assurer ces biens. C'est pour cela qu'il a remis en ses mains les destinées de la patrie.

La presse conservatrice fribourgeoise qui se targue parfois de parler au nom du peuple français pour blâmer les actes de son gouvernement, peut constater aujourd'hui le mal fondé et la vanité de ses jugements. Sans vouloir relever ici ses mesquineries coutumières, nous nous bornerons à émettre une idée que nous soumettons à l'appréciation de notre régime gouvernemental, c'est qu'à l'occasion des prochaines élections de 1911, M. Python, tout comme M. Briand, venille connaître la pensée du peuple fribourgeois et qu'en cette circonstance il donne l'ordre à ses préfets, aux professeurs de l'Université, au clergé, à tous les fonctionnaires, de respecter, de ne pas intimider l'électeur fribourgeois.

Les résultats seraient certainement bien intéressants.

Oserait-il tenter l'épreuve ?

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre feuilleton au prochain numéro.

NOUVELLES SUISSES

A la Jungfrau. — Les travaux du tunnel de la station Mer de Glace au Col de la Jungfrau avancent d'une façon normale, à raison de trois à quatre mètres par jour dans une roche granitique très dure. Les perforatrices ont avancé de cent dix mètres durant le dernier mois ; vers le milieu d'avril, elles se trouvent au kilomètre 7,41, directement en dessous du sommet du Moine. On travaille actuellement à une altitude de 3270 mètres. Il y a encore un peu moins de deux kilomètres à percer avant d'atteindre la station du Col de la Jungfrau (3398 mètres). Ce résultat ne sera sans doute atteint qu'au commencement de l'année 1912.

Le transfert du Tribunal fédéral. — Le Conseil fédéral adresse un message aux Chambres au sujet de la cession du palais du Tribunal fédéral de Montbenon à la commune de Lausanne et à l'acquisition d'un terrain à Mon Repos pour la construction d'un nouvel édifice. Le terrain à acquérir a une surface de 17 500 mètres et sera suffisant pour les agrandissements ultérieurs. Le Conseil fédéral sera chargé d'établir les devis et les plans du nouveau bâtiment du Tribunal fédéral. Un concours sera ouvert entre les architectes suisses.

Zurich. — La neige. — On signale au bureau central météorologique un fort abaissement de la température dans le nord et le sud de l'Allemagne, accompagné de chutes de neige.

Soleure. — Mortelle rencontre. — A Soleure, mardi après-midi, à l'angle de deux rues, un jeune garçon de 12 ans s'est jeté si violemment contre des barres de fer que portait un ouvrier, qu'il a succombé peu après.

A L'ÉTRANGER

France. — Une octogénaire assassinée. — A Bagnolet, près de Paris, une rentière octogénaire a été trouvée assassinée dans sa cave. Le vol a été le mobile du crime.

Russie. — Le tribunal militaire d'Alexandropol (Transcaucasie russe) a prononcé mardi, son jugement dans le procès intenté aux individus qui, en 1909, ont volé 55,000 roubles à la Société de crédit mutuel. Six des accusés ont été condamnés à la peine de mort par strangulation, trois à 15 ans de travaux forcés ; les autres ont été acquittés.

Amérique. — Crucifié. — Une centaine de mineurs ivres, la plupart Hongrois ou Slaves, ont crucifié à Avella (Pennsylvanie, Etats-Unis) un de leurs camarades qu'ils soupçonnaient d'être payé pour les espionner par la compagnie qui les emploie.

La victime est un nommé Rapish, récemment arrivé de Hongrie. Il fut arraché des bras de sa femme par ces forcenés, qui avaient envahi sa maison et l'entraînèrent hors de la ville. Là,

ses bourreaux érigèrent une croix grossière, l'y clouèrent par les mains et les pieds après l'avoir dépouillé de ses vêtements, et parodiant la Passion du Christ, lui lancèrent sur la tête une couronne d'épines. Puis ils se mirent à danser, en chantant des chansons obscènes, autour du malheureux qui agonisait dans d'horribles souffrances.

La police attirée par les cris survint et fut reçue à coups de revolver. Elle ne réussit qu'à arrêter trois des assassins. Quant à Rapish, il avait succombé.

Angleterre. — Aviation. — Le *Daily Mail* avait offert un prix de 250 000 fr. au premier aviateur qui ferait le parcours de Londres à Manchester (300 kil.)

L'aviateur Paulhan vient de couvrir cette distance en 3 h. 56 m.

Indo-Chine. — Un drame au bain. — Le 22 mars dernier, à six heures du matin, le gardien-chef du bain de Poulo-Condore donnait des instructions aux maçons employés dans l'intérieur du bain lorsqu'il fut assailli par derrière par deux détenus, qui le frappèrent au ventre et au flanc de neuf coups d'un stylet fabriqué avec des morceaux de cercle de barrique et grossièrement affûté.

Un autre gardien, qui se trouvait à proximité, accourut au secours de son chef et fut tué de deux coups de stylet et de deux formidables coups de massue sur le front. Le gardien-chef eut encore l'énergie d'arracher son revolver des mains de ses agresseurs. A ce moment, un troisième gardien accourut et abattit à coups de revolver les deux assassins. Le gardien-chef succomba le soir même.

BRÈVES NOUVELLES

— Suisse —

La recrue Grossmann faisant la première école, à Colombier, est atteinte de la méningite cérébro-spinale. Le jeune homme est perdu.

— La cour suprême a confirmé le jugement condamnant Muff à mort. L'exécution aura lieu lundi.

— Mme de Claparède, femme du ministre suisse à Berlin, est décédée dans la nuit de mercredi à jeudi, après une courte maladie.

— La sixième liste des dons d'honneur du Tir fédéral de Berne atteint 35,319 fr. ce qui fait avec les listes précédentes 85,524 francs.

— Etranger —

— Mardi soir est décédé à Paris le poète bien connu Bjornson, auteur de plusieurs drames, comédies et romans.

— Un poste particulier de télégraphie sans fil installé à Montmorency captait au passage les télégrammes envoyés depuis la Tour Eiffel. C'est l'espionnage moderne.

CANTON DE FRIBOURG

Le crime de Rosé en Cour d'assises. — Lundi matin, la Cour d'assises du deuxième ressort a siégé à Fribourg, pour juger les nommés Jacob Müller, Jean Walther et Ferdinand Frei, accusés, le premier de meurtre et les autres, de voies de fait et lésions corporelles, commis sur la personne de Raymond Gamy, de Rosé, dans la nuit du 13 au 14 mars dernier. La Cour était présidée par M. Ber-

set, président du Tribunal de la Sarine, assisté de MM. Guillod et Grolmond, juges.

M. Aloys Vonderweid a fonctionné comme greffier.

M. Seydoux, substitut du procureur général, a soutenu l'accusation. M. Egger, avocat, a défendu Müller, le premier accusé ; les deux autres inculpés ont été défendus par M. Urbain Mettraux, licencié en droit.

La cour a condamné Jacob Müller à dix ans de réclusion et Walther à six mois de prison. Frei est acquitté.

Müller est condamné aux trois quarts des frais et il paiera à la famille Gamy une somme de quinze cents francs à titre de dommages-intérêts. L'autre quart des frais est mis à la charge de Walther.

Accident mortel. — A Ursy, un jeune homme d'une trentaine d'années, M. Léon Dutoit, avait préparé mardi soir un coup de mine pour réduire un bloc de pierre en morceaux. Soudain, pour une cause encore inconnue, l'explosion se produisit avant que Dutoit eût le temps de se mettre à l'abri. Atteint en plein corps par la décharge, il fut tué sur le coup. M. Léon Dutoit était originaire de Vuarmarens.

Incendie. — Mercredi, vers 1 heure du matin, le feu a complètement détruit un vaste bâtiment à Frasses. L'immeuble, qui comprenait logement, grange et écurie, appartenait à Mme Laurent Michaud et était taxé 7000 fr.

Le bétail a pu être sauvé ; mais tout le mobilier, le chédaï et une quantité considérable de fourrages — évalués à plus de 10,000 fr. — ont été consumés.

Mme Laurent Michaud est heureusement au bénéfice d'une assurance.

On ignore la cause du sinistre. Frasses ne possédant pas le téléphone, la nouvelle de l'incendie n'a été connue que dans la matinée à Estavayer et aux environs. Les pompiers de Frasses ont borné leurs efforts à protéger les maisons voisines.

Loterie. — Le tirage de la loterie de bienfaisance en faveur de l'Asile infantile de Walterswil a été fixé par la Direction de Police cantonale irrévocablement sur le 10 mai prochain. Il sera dirigé par un notaire et surveillé par l'autorité.

On est arrivé à la fin de la vente des billets. Les gros lots sont de Fr. 70.000 et 50.000 en tout des lots pour une somme de Fr. 250.000 au comptant. Les acheteurs n'ont pas seulement la chance de gagner une fortune, mais contribuent à une œuvre d'humanité et de charité, vu que le produit est destiné à des orphelins.

A Fribourg. — On lit dans la *Schweizerische Wochen Zeitung* de Zurich :

Il y a quelque temps, M. Gümman, fermier du colonel Techtermann, décédé, a été arrêté par la police cantonale parce qu'il conduisait un char de malt en bas de la Varis au lieu de choisir la rue de Lausanne. M. G. a été condamné à une amende de fr. 50, —, ce qu'il a accepté. Il demandait au Conseil d'Etat, par contre, d'agir vis-à-vis de la police à cause de son arrestation scandaleuse (on l'a menotté), mais vu le refus. M. G. s'est adressé au Tribunal fédéral. Celui-ci a condamné le canton de Fribourg à une indemnité à M. G. de fr. 400. — et à tous les frais.

GR

Exercice
Il y aura à C...
midi 1^{er} mai,
pour toutes
nantes de ce
Les pompi
auront ce m
Lessoc, le di

Télégra
courant le b
Bulle est int
Berne-Vevey
A cette oc
a été instal
modernes à

Fin pré
bien cruel vi
la douleur u
Broc. La mo
siens, en quel
sine Sudan, c
plissait les
dans cette lo

Mlle Sudan
26 ans, se ser
dans la nuit
le docteur C
vite les prem
Acheminé
tin vers l'hôp
une opératio
le dernier se
lieu de desti
Clément, Pe
s'apprêtaient
pu malheure
décès.

Le temp
leil de mercr
le retour des
tout nous an
entrés dans l
prés sont d
abondante et
une nature e
la neige dis
fait place à l
Samedi de
de notre vill
du fourrage
Puisse un
et qu'aucun
vienne, en
les espoirs d

Concou
— Voici les
district de le
jeudi 21 cou
seuté 4 verr
M. Charle
posé, à titre
et une truie
grande race

1^{re} classe,
60 fr., Asile

1^{re} classe,
Wysmuller,
M. Jules Ga
fr. M. Ben
Louis Pasq
Wysmuller,
manens, Vu
Broc ; M. G
2^{me} classe
gène Fragni

1^{re} classe,
Garin, Bulle
Tinguely fr
Léon Favre,
drey, Charn
2^{me} classe
tor Andrey,
ser, Belleg
Bulle ; M.
garde.

3^{me} classe

GRUYÈRE

Exercices de pompiers. — Il y aura à Charmey, dimanche après-midi 1^{er} mai, exercices des pompiers pour toutes les communes environnantes de ce Cercle de Justice de paix. Les pompiers de la Haute-Gruyère auront ce même genre d'exercices, à Lessoc, le dimanche suivant 8 mai.

Télégraphes. — Depuis le 24 courant le bureau des télégraphes de Bulle est intercalé sur le fil direct Berne-Vevy.

A cette occasion, le bureau de Bulle a été installé d'après les principes modernes à centralisation des lignes.

Fin prématurée. — Un deuil bien cruel vient encore de jeter dans la douleur une honorable famille de Broc. La mort a ravi à l'affection des siens, en quelques heures, Mlle Alphonse Sudan, qui, depuis sept ans, remplissait les fonctions de téléphoniste dans cette localité.

Mlle Sudan, qui n'était âgée que de 26 ans, se sentit subitement indisposée dans la nuit de mardi à mercredi. M. le docteur Chapuis lui prodigua bien vite les premiers soins.

Acheminée d'urgence mercredi matin vers l'hôpital de Riaz pour y subir une opération immédiate, elle rendit le dernier soupir avant d'arriver au lieu de destination. MM. les docteurs Clément, Perroulaz et Goumaz, qui s'apprêtaient à exercer leur art, n'ont pu malheureusement que constater le décès.

Le temps qu'il fait. — Le soleil de mercredi et jeudi, la verdure, le retour des charmantes hirondelles, tout nous annonce que nous sommes entrés dans la saison printanière. Les prés sont déjà pourvus d'une herbe abondante et d'ici peu on admirera une nature en fleurs. De jour en jour, la neige disparaît des montagnes et fait place à la verdure.

Samedi dernier déjà, un agriculteur de notre ville fauchait pour son bétail du fourrage vert.

Puisse un temps favorable continuer et qu'aucune gelée désastreuse ne vienne, en une seule nuit, anéantir les espoirs du cultivateur.

Concours de petit bétail. — Voici les résultats du concours du district de la Gruyère, qui s'est tenu jeudi 21 courant, à Bulle. Il a été présenté 4 verrats, 11 béliers et 19 boucs.

M. Charles Lapp, à Epagny, a exposé, à titre de spécimens, un verrat et une truie de couleur noire, de la grande race anglaise « Laarge-Black ».

Verrats.
1^{re} classe, primes de 75, de 66 et de 60 fr., Asile de Marsens.

Béliers.
1^{re} classe, prime de 40 fr., M. Jacob Wyssmuller, Bulle; Asile de Marsens; M. Jules Garin, Bulle. — Prime de 30 fr., M. Benoit Yerly, La Tour; M. Louis Pasquier, Maules; M. Jacob Wyssmuller, Bulle; M. Théophile Romanens, Vuippens; M. Louis Mossu, Broc; M. Gaspard Jolliet, Le Pâquier.

Boucs.
1^{re} classe, prime de 40 fr., M. Jules Garin, Bulle. — Prime de 30 fr., MM. Tinguely frères, Pont-la-Ville; M. Léon Favre, Vaulruz; M. Jules Andrey, Charmey; M. Jules Garin, Bulle.

2^{me} classe, prime de 25 fr., M. Victor Andrey, Cerniat; M. Fridolin Mooser, Bellegarde; M. Jules Garin, Bulle; M. Alphonse Cottier, Bellegarde.

3^{me} classe, prime de 20 fr., M. Ho-

noré Jaquet, Sâles; M. Joseph Thürler, Bulle; M. François Tornare, Sorens; M. Paul Dupasquier, Le Pâquier; M. Irénée Castella, Epagny; M. Jules Andrey, Charmey; M. Auguste Meyer, Cerniat; M. Adolphe Niquille, Charmey.

Au concours du syndicat d'élevage du porc, il a été primé 8 truies en première classe, 5 en seconde et 18 en troisième classe. L'Asile de Marsens a eu, à lui seul, 25 truies primées. Au concours pour l'élevage du mouton, 16 brebis ont été primées en première classe et 4 en seconde. Le nouveau syndicat de Bulle et des environs pour l'élevage de la chèvre a eu 21 sujets primés, dont 18 en première classe.

Des plaintes fréquentes s'entendent au printemps sur les maux de tête, les courbatures, les congestions à la tête et à la poitrine. Pour y mettre fin, il suffit de prendre les célèbres Pilules Suisses du Pharmacien Richard Brandt. La boîte avec étiquette « Croix blanche sur fond rouge » portant l'inscription « Rich. Brandt » au prix de fr. 1.25 dans les pharmacies.

C'est positivement étonnant

M. le pasteur M. B. à Willisau, nous écrit: « Les Pastilles Wybert de la pharmacie d'Or, à Bâle, dites « Pastilles Gabas », ont une efficacité positivement étonnante contre les enrhumements et les catarrhes. »

Dans les pharmacies et drogueries à 1 fr. la boîte.

Familles PERRET et BERTHET offrent leurs profonds remerciements et entière reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de leur cher et regretté **MONSIEUR**

A. PERRET-BERTHET

ISCHIAS, GOUTTE

Depuis deux ans environ, je souffrais de douleurs rhumatismales à la hanche et à la jambe. (Je pouvais à peine marcher); j'étais aussi très faible et anémique et atteint, en outre, de faiblesse nerveuse. Après avoir consulté en vain des médecins capables et expérimentés, j'ai été complètement guéri par l'Institut médical Schumacher. Jean-Bapt. Artho, St-Gallenkappel. — Signature légalisée: St-Gallenkappel, 15 janvier 1905. Le secrétaire communal: Otto Ruegg.

Que celui qui veut connaître son mal et en être guéri envoie son eau ou la description de sa maladie à l'Institut de médecine naturelle, Niederrurnen (Suisse), de H.-J. Schumacher, médecin praticien et pharmacien diplômé. Brochure gratuite.

Mises d'immeubles.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, mercredi 4 mai, à 4 heures, à l'Hôtel-de-Ville, à La Roche, les immeubles appartenant à la Masse en faillite de Gillard Gabriel, à La Roche, comprenant le domaine « La Maulaz », d'une contenance de 27 poses en un seul mas. Prix d'estimation: fr. 35.000.—

Mises d'immeubles.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, mercredi 4 mai, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, à Broc, les immeubles appartenant à la Masse en faillite Page Raymond, à Bulle.

Ces immeubles consistent en une maison locative, composée de dix logements, boulangerie et magasin, située en face de la Fabrique Cailler. Prix d'estimation: fr. 40.000.—

A LOUER

pour de suite un beau logement de 2 ou 3 chambres. Si on le désire, avec cuisine. S'adresser chez Pochon frères, La Tour.

Jeune fille

cherche place en ville pour la cuisine et les enfants. S'adresser à Haasenstein et Vogler, Bulle, sous H 739 B. 761

Vente d'établissement et bains.

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, mardi 3 mai, à 2 heures, à la Salle du Tribunal Château de Bulle, le Café du Nord, à Bulle, avec ses dépendances, comprenant bains et jeux de quilles. Prix d'estimation: fr. 40 000. —

Vente d'immeubles

L'Office des faillites de la Gruyère vendra en mises publiques, lundi 2 mai, à 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville de La Tour-de-Trême, les immeubles appartenant à la Masse en faillite Castella Paul, marchand de bois, à La Tour-de-Trême.

1^{er} Lot.
Scierie, machine à battre et place.
2^o Lot.
Maison d'habitation, jardin et places.
3^o Lot
en copropriété pour la demie:
La Perrière: Pâturage et bois de 4 poses et demie.
La vente aura lieu à tout prix.

4 chevaux

de 4, 6 et 9 ans seront à vendre, le jour de la foire de mai, dans les écuries Genoud, Cercle Catholique, Bulle.

Philippe MOOSER.

Avant d'acheter un régulateur ou pendule visitez le magasin de **W. WASER, Bulle.**

Régulateurs avec superbes sonneries, sonnerie carillon, cathédrale. Régulateurs style nouveau. Réveils à répétitions, réveils lumineux. Facilité de paiement.

On demande

une fille honnête et sérieuse pour servir au café et faire un petit ménage. Bon gage. S'adresser à l'agence Haasenstein et Vogler, sous H.740B.

Concours de travaux.

La Société de laiterie de Vaulruz ouvre un concours pour la démolition et la reconstruction d'une porcherie. Prendre connaissance du cahier des charges et de l'avant-métré auprès de M. Jules DUNAND, président, chez qui les soumissions seront déposées pour le 8 mai 1910. LA COMMISSION

CITROVIN
comme vinaigre de table

Citrovin a comblé une lacune dans l'hygiène alimentaire, ce produit peut être considéré comme le plus parfait au point de vue hygiénique. Citrovin est le condiment le plus savoureux pour la préparation d'exquises salades, de sauces et de mets succulents.

En vente au magasin **Vve Louis Treyvaud** BULLE

Sorens, TIR MILITAIRE

Les dimanches 22, 29 mai et 5 juin. Les livrets de service et de tir sont indispensables. Pour se conformer à l'ordonnance du Conseil fédéral, la Société de tir de Sorens organisera un cours de jeunes tireurs entièrement gratuit. Les jeunes gens de 18 à 19 ans désirant participer à ce cours sont priés de se faire inscrire chez le Président de la Société d'ici au 15 mai.

SOUSSION

La commune de CERNIAT, (sous réserve de ratification des plans par le Conseil d'Etat) met en soumission tous les travaux relatifs à la construction de sa nouvelle Auberge communale.

Les plans, cahiers des charges et formulaires d'avant métrés peuvent être consultés, tous les jours, de dix heures à midi, au bureau de M. Ch.-L. Claivaz, architecte, à Bulle, à partir de lundi matin, 2 mai prochain.

Les soumissions, sous pli cacheté, portant la mention « Auberge de la Berra » seront adressées à M. Maxime Mayer, membre de la commission, à Cerniat, pour le 14 mai 1910, à midi.

(Aucune indemnité ne sera accordée aux soumissionnaires.) Cerniat, le 28 avril 1910.

La Commission de bâtisses.

Mise de bétail.

Le soussigné exposera en mise, devant son domicile, à Morlon, samedi 7 mai, à 9 heures du matin, 6 jeunes vaches vélées, portantes pour l'automne, 1 truie portante de 7 semaines, première nichée, à choisir sur deux.

L'exposant: **Léon Grandjean.**

A la même adresse, encore quelques quintaux de foin à vendre. 770

ON DEMANDE

une servante pour la campagne, chez **Paul Geisenhoff, à la Condémine, Bulle.**

SOUSSION

Le soussigné met en soumission les travaux de maçonnerie, charpenterie, peinture et fourniture de la pierre de taille pour la construction de son bâtiment. Prendre connaissance des plans à partir du 3 mai et déposer les soumissions jusqu'au 10 mai, chez le dit.

Il ne sera pas payé d'indemnité pour déplacement et soumission.

Sudan Jules, à Broc.

A LOUER

pour le 11 juillet 1910, au centre de la ville de Bulle, un appartement de 6 chambres, cuisine et dépendances, 2^o étage, donnant sur la belle place des hôtels du Cheval-Blanc et de l'Union.

Cave, bûcher, galetas, eau, lumière électrique. 780

S'adresser à **Charles BERTHET.**

A louer:

un appartement au 1^{er} étage, avec eau, lumière électrique, buanderie et carré de jardin si on le désire. Entrée au 1^{er} juin ou époque à convenir. S'adresser à **Mme Vve Jordan, Rue de Grayères.**

Maraîche à louer.

A louer la maraîche du Penit, située au-dessus de Pringy. Pour renseignements, s'adresser à **M. J. Gillet, au Pâquier**, et pour traiter, à **M. Felicien Grangier, propriétaire, à Montbovon.**

A louer:

le 2^o étage du bâtiment des postes, 6 chambres et dépendances. S'adresser à **M. Félix Glasson.**

Sommelières

sont demandées pour la Cantine de la Fête cantonale de chant, les 21 et 22 mai prochain. Adresser les offres par écrit d'ici au 5 mai, à **M. Louis Blanc, à Bulle**, président du Comité des subventions. 769

A louer

beau logement de 3 chambres, au centre de la ville, avec dépendances. S'adresser à **Haasenstein et Vogler, sous H751B.**

Lessive Schuler
à base d'ammoniaque et de térébenthine.
Contient réellement de la térébenthine et de l'ammoniaque.

Mise de bétail et chédail.

Pour cause de départ, le soussigné vendra en mise publique, devant son domicile, à Romont, le samedi 7 mai prochain, dès 9 heures du matin, son bétail et chédail, savoir : 6 vaches pie-rouges, portantes, 5 génisses de 14 mois à 2 ans, 2 bons chevaux de trait, de 7 ans, 10 chars à 1 et 2 chevaux, 1 charrue, 2 herbes, 1 machine à battre presque neuve, 1 hache-paille, 1 traineau, luges, harnais, pioches, pelles, clochettes, instruments aratoires, 2 gardes robes, 1 lit complet, duvets, tables et quantité d'autres objets trop longs à détailler.

En cas de besoin, la mise se continuera le lundi 9 mai.
 Paiement au comptant.
 L'exposant :

Frédéric Staudenmann, tuilier.

Banque cantonale fribourgeoise.

Dans leur assemblée générale extraordinaire du 8 avril 1910, Messieurs les actionnaires de la Banque cantonale fribourgeoise ont décidé la transformation des actions nominatives en actions au porteur.

En conséquence, Messieurs les actionnaires sont invités à présenter leurs titres pour être munis du timbre de conversion :

à Fribourg, à la Banque cantonale; à Bulle, Estavayer, Morat et Châtel-St-Denis, auprès des agents de la Banque, et à Romont, chez M^{me} Forney.

Fribourg, le 23 avril 1910.

BANQUE CANTONALE FRIBOURGEOISE

Le Directeur : Léon Glasson.

Société suisse d'assurance contre la grêle.

Réserves disponibles Fr. 3,415,404 80
 Indemnités payées en 1909 » 310 167 30
 Indemnités payées depuis la fondation de la Société » 10,751,954 50

Les assurés de l'année dernière qui n'ont pas dénoncé leur contrat de société, aux termes de l'art. 8 des statuts, sont invités à renouveler leurs assurances dans le délai prescrit par l'article 27 des conditions.

Les sociétaires sont rendus attentifs en outre que la garantie de la Société stipulée par l'art. 18 des conditions, pour des dommages pouvant survenir au printemps, avant la conclusion de la nouvelle assurance, s'étend maintenant à toutes les cultures, à l'exception des fruits, mais qu'en revanche elle est limitée à l'époque avant le 21 mai.

Les agents soussignés se recommandent pour fournir tous renseignements ultérieurs et recevoir des propositions d'assurance.

Fribourg : COLLAUD, Béat, chef de service du Dép. de l'agriculture.

Romont : CHATTON, Eugène, député.

Rue : CONUS, François, notaire.

Sâles : THORIN, Jos., instituteur.

Mouret : DOUSSE, Jean-Bapt., juge.

768

Exposition de volailles, oiseaux et lapins à MORAT (Halle de gymnastique)

du 5 Mai (jour de l'Ascension) au 8 Mai 1910.

Prix d'entrée : Grandes personnes 50 cent., enfants 20 cent.

Pour les écoles 10 cent. par enfant.

Lâchers de pigeons voyageurs : Jeudi 5 mai (Jour de l'Ascension).

Dimanche 8 mai, à 1 1/2 h. précise.

AMEUBLEMENTS F. RYSER

SELLERIE - TAPISSERIE

Rue de Gruyères, BULLE

Chambres à coucher, lits complets de tous styles (toujours une dizaine de lits et canapés prêts), fauteuils, chaises, dressoirs, buffets, armoires à glace, lavabos, tables de nuit, tables, tables à ouvrage, chaises d'enfants.

POUSSETTES

chars à ridelle, harnais complets, sacs à sel, chaises à traire, ainsi que tous les articles de sellerie.

732

Crédit Gruyérien, à Bulle

avec Caisse auxiliaire.

à Fribourg, Rue de Lausanne, 59.

CONDITIONS

pour réception de dépôts en compte-courant, en compte d'épargne ou à terme fixe : taux 3 1/4 à 4 %.

pour avances par billets avec gage de titres : 4 à 4 1/2 % sans commission;

pour escompte d'effets de commerce : depuis 3 %.

Ouverture de crédits en compte-courant. Change. Fourniture de chèques sur le pays et l'étranger.

Vente de domaine.

Lundi 16 mai prochain, dès 2 heures de l'après-midi, M. Jean Girard, à Romont, exposera en vente par voie d'enchères publiques, la propriété qu'il possède rière dite commune comprenant une grande ferme moderne et neuve, quatre grandes caves et environ 65 poses d'excellent terrain en un seul mas attenant au bâtiment, deux gravières en exploitation, eau intarissable.

Situation exceptionnelle au bord de la route cantonale, à 10 minutes de la gare et de la ville de Romont.

Conditions de paiement favorables.

La mise aura lieu au domicile du vendeur.

Entrée en possession le 22 février 1911.

Pour visiter le domaine, s'adresser au propriétaire et pour conditions en l'étude du notaire soussigné.

Romont, le 22 avril 1910.

Ch. BOSSON, notaire.

Dans votre intérêt

Demandez le catalogue illustré de la

Maison d'expédition de Chaussures

Th. Sottas-Thalmann, Bulle.

Bouliers forts pour ouvriers	N° 40-47	Fr. 8.-
Bottines du dimanche pour messieurs	» » »	8.80
» » » avec bouts	» » »	9.50
» fortes, ferrées, pour dames	N° 3; 42	6.30
» du dimanche, » hautes garnies	» » »	7.20
» pour fillettes et garçons,	N° 30-35 depuis	fr. 5.20
» » »	» 26-29	» fr. 4.20

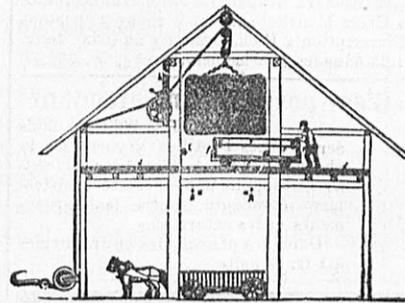
Maison de confiance.
Réparations.

V. Gendre, constructeur, Fribourg.

Inventeur du Monte-foin pratique, brevet + 17398.

Inventeur du Frein automatique de sûreté brevet + 41478.

Inventeur de l'Appareil réducteur d'emplacement brevet + 53865.



Copié partout,
jamais égalé.

Grâce à toutes ces inventions, le Monte-foin Gendre ne laisse plus rien à désirer. Il peut lever 3,000 kilog. Tous les coussinets sont sur rouleaux. Les références sont surprenantes.

Représentants à Paris, Mulhouse et Milan.

Demandez le catalogue spécial.

Représentant : Jules Gendre, à Rue.

503



ALIMENT POUR VEAUX

Seul aliment complet et bon marché remplaçant avec économie le lait naturel pour l'élevage des veaux, porcelets, agneaux, etc. — Revient à trois centimes le litre

PAR SACS DE 5, 10, 25 ET 50 KIL.

PRIX : 0,65 LE KILOG.

Vendu sous le contrôle du Laboratoire Fédéral

Se méfier des contrefaçons et de la concurrence déloyale qui cherche à imiter le nom LACTINA.

Maison fondée en 1882

Dépôt général pour le district de la Gruyère chez

MM. CROTTI, frères, à BULLE.

Lots

Les derniers billets à Fr. 1.- (sur 10 billets un billet gratuit) de la loterie pour l'asile infantile de Walterswil, envoi contre remboursement.

Bureau central Fribourg Poste 609.

Gros lots de Fr. 70,000, 50,000, etc.

Le Tirage est fixé par le Gouvernement définitivement et sans renvoi possible au

10 mai 1910

Mises publiques.

Pour cause de cessation de commerce, le soussigné exposera, en mises publiques, à la boulangerie de Corbières, le mardi 3 mai, à 10 h. du jour, divers articles d'épicerie, de mercerie et pour fumeurs; laines et cotons.

Blanc Léandre.

A LOUER

à La Tour-de-Trême, un petit appartement avec jardin. Situation agréable. S'adresser à Haasenstain et Vogler, Bulle.

Occasion exceptionnelle.

A vendre, à prix très avantageux, 2 excellents pianos à l'état de neuf complet. Facilités de paiement. Pour renseignements et essais des instruments, s'adresser à Léon Charrière, représ., Bulle.

A remettre

à Bulle, pour cause de décès, un atelier de serrurerie avec outillage complet en bon état et logement. S'adresser à M. Kretz, au Lion d'Or, Bulle.

A vendre

ou à louer une jolie maison d'habitation avec jardin, au centre du village de Riaz. S'adresser à Haasenstain et Vogler, sous H725B.

CASSÉE

à l'auberge de l'Union, SORENS

le 1^{er} Mai.

Invitation cordiale.

Pierre Fragnière.

Dimanche 1^{er} mai

CASSÉE

à l'Hôtel du Reposoir, Sâles.

Bonne musique.

Invitation cordiale.

Le tenancier.

Logements avec ou sans jardin

à louer

ainsi que chambres meublées, chez L. Torche, La Tour près Bulle.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat

Demande toujours bons vachers et fromagers (bons gages).

Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b., Genève.

Sans réclame tapageuse, Sans insinuations trompeuses, le

Goudron Burnand

(produit suisse)

S'est acquis un renom justifié dans le traitement des

catarrhes, toux, bronchites, etc.

fr. 1 50 dans toutes les pharmacies.

Appartements

à louer, chez M. Nicolas Morand, rue du Moléson, Bulle.